GUIDE DE PRATIQUE DU BADMINTON

Mesures sanitaires / 28 Février 2022

FFBaD
Fédération Française de Badminton

LA FICHE CONSEILS

À RESPECTER ET À FAIRE RESPECTER

A télécharger
ICI

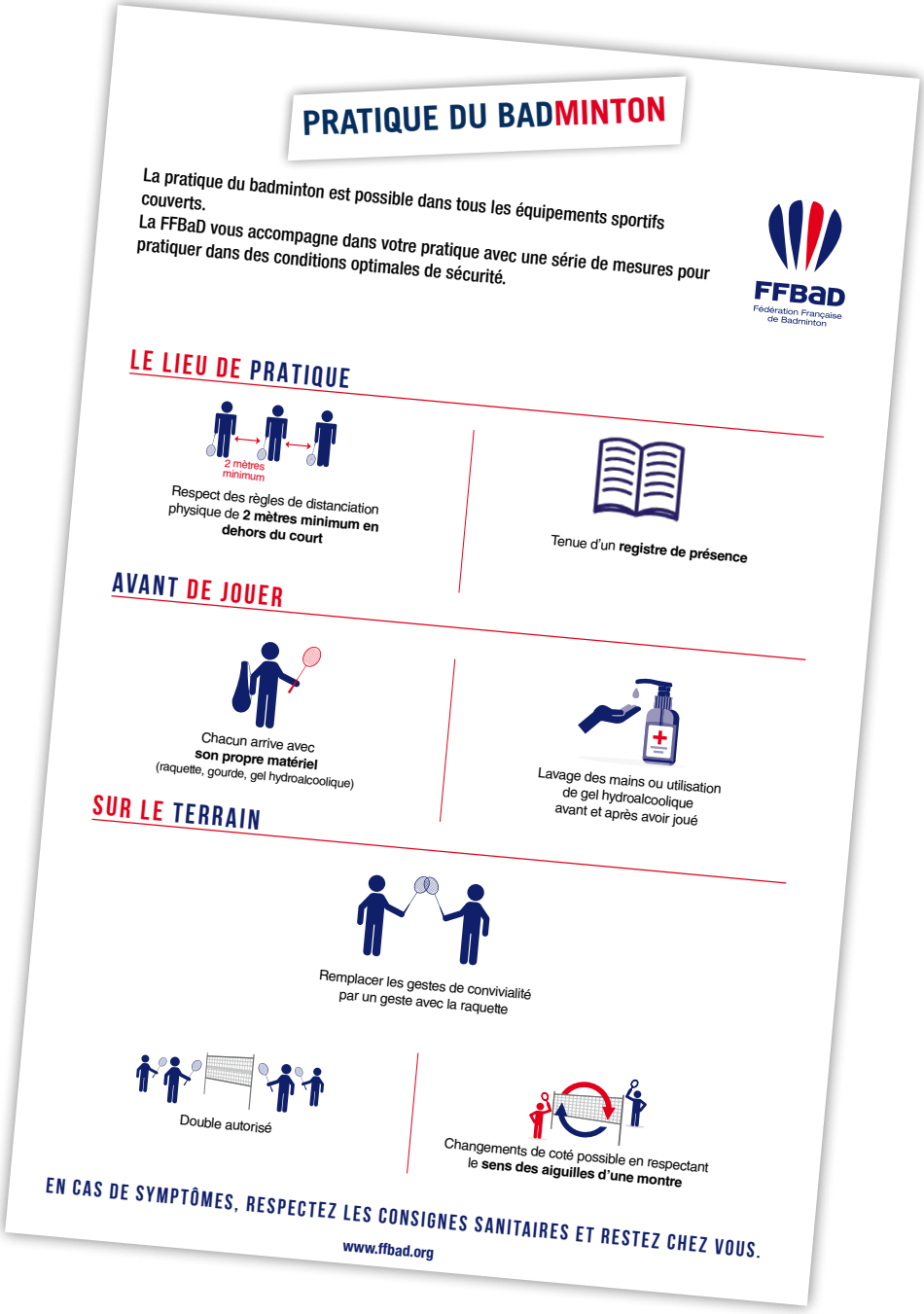

PRATIQUE DU BADMINTON

La pratique du badminton est possible dans tous les équipements sportifs couverts.
La FFBaD vous accompagne dans votre pratique avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.

FFBaD
Fédération Française de Badminton

LE LIEU DE PRATIQUE

2 mètres minimum

Respect des règles de distanciation physique de **2 mètres minimum en dehors du court**

Tenue d'un **registre de présence**

AVANT DE JOUER

Chacun arrive avec **son propre matériel** (raquette, gourde, gel hydroalcoolique)

Lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique avant et après avoir joué

SUR LE TERRAIN

Remplacer les gestes de convivialité par un geste avec la raquette

Double autorisé

Changements de coté possible en respectant le **sens des aiguilles d'une montre**

EN CAS DE SYMPTÔMES, RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET RESTEZ CHEZ VOUS.

www.ffbad.org

LE PASS VACINAL

APPLICATION DÈS LE 02/02/2022

Le pass sanitaire est devenu le pass vaccinal pour les personnes âgées de plus de 16 ans.
Le pass vaccinal consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve de schéma vaccinal complet, d'un certificat de rétablissement de moins de six mois ou d'un certificat de contre-indication à la vaccination.
Le pass sanitaire « activités » demeure en vigueur pour les mineurs âgés de 12 à 15 ans.

Comment avoir un pass vaccinal ?
Pour disposer du « pass vaccinal », il convient de présenter l'une de ces trois preuves :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui sont y éligibles.
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le « pass vaccinal » est exigé.

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2022 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.

Le « pass vaccinal » ne s'applique pas aux mineurs âgés de 12 à 15 ans. C'est donc le « pass sanitaire » - qui inclut la possibilité supplémentaire de présenter la preuve d'un test négatif de moins de 24h - qui demeure en vigueur pour cette tranche d'âge.

Le « pass vaccinal » est applicable aux personnes et aux salariés qui interviennent dans les lieux, établissements, services ou événements qui sont soumis au pass vaccinal et sont en contact avec le public.

Pour vous informer un seul site de référence : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Kit de déploiement du « Pass vaccinal, disponible ICI

MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE PRATIQUE SUR LES COURTS

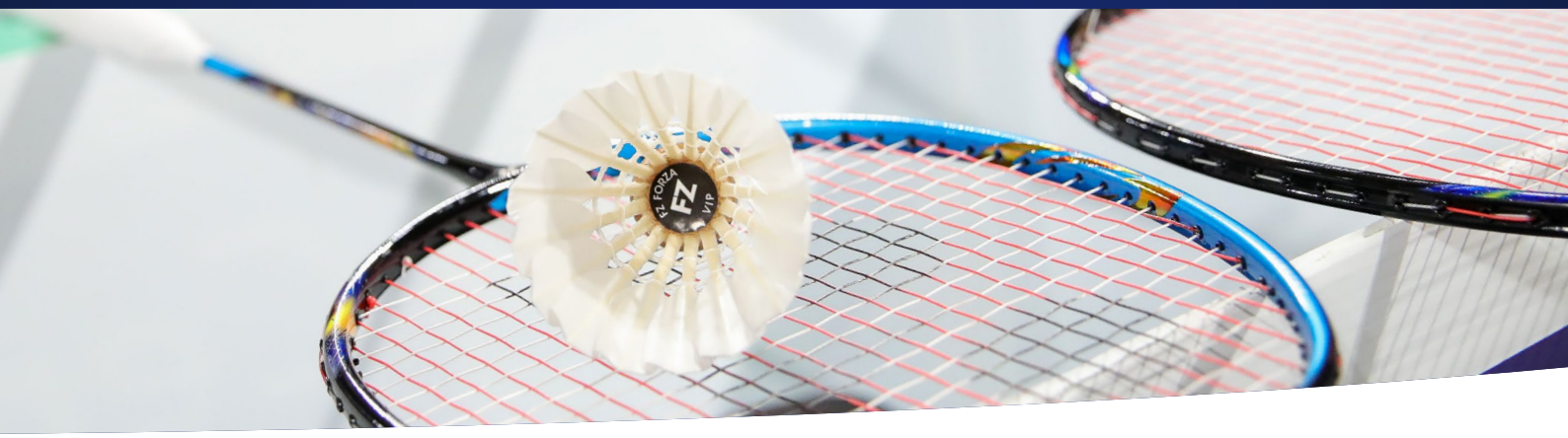

LES DEVOIRS DU CLUB

- **Désigner un référent COVID qui devra s'assurer du respect et de l'apprentissage de l'ensemble des gestes barrières issus des recommandations sanitaires. Le référent COVID doit être déclaré par le club auprès du gestionnaire de l'équipement.**
- **Tenir un registre de présence et le communiquer aux services compétents si nécessaire. Un document type est disponible dans votre boîte à outils pour la reprise, sur MyFFBaD.**
- Faire respecter les gestes barrières :
  - Affichage dès l'entrée dans le gymnase des règles générales et du document FFBaD.
  - Inviter les pratiquants et leurs reponsables legaux à télécharger l'application Tousanticovid
- Veiller, en collaboration avec le gestionnaire de l'équipement, au nettoyage et à la désinfection des lieux.
- Organiser l'espace et les terrains afin de respecter les distances de sécurité :

  - **Distanciation physique d'au moins 1 mètre en statique si port du masque et 2 mètres en situation de jeu.**
  - Éviter le brassage des pratiquants :
    - Groupes homogènes stabilisés pour toutes les séances.
    - Les attroupements et rassemblements doivent être limités et évités au maximum.
    - Respecter un intervalle de 5 minutes entre chaque séance.
- Application du pass vaccinal ou du pass sanitaire :
  - Le pass vaccinal ou le pass sanitaire est exigé.

Le contrôle du pass vaccinal ou du pass sanitaire devra être effectué par le club (dirigeants ou encadrants). Un registre devra être établi par le biais de l'application TousAntiCovid Verif.

LES DEVOIRS DES LICENCIÉS

- Ne pas se présenter à l'entraînement si vous avez des symptômes caractéristiques de la COVID19 ou si vous avez été testé positif.
- Déclarer sans délais à l'éducateur sportif, la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le licencié qui est lui-même positif.
- Respecter le protocole affiché.
- Présenter son pass vaccinal ou du pass sanitaire si le club le demande.

MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE PRATIQUE SUR LES COURTS

LES RÈGLES SPÉCIFIQUES

- Double autorisé
- Poignées de main, checks ou autres sont remplacés par un signe de la raquette
- Changements de côtés autorisés

INSTALLATION ET RANGEMENT DU MATÉRIEL

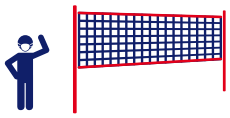

- Seul le responsable est autorisé à toucher le matériel (filets, lignes), pour l'installation et le rangement. Il est impératif qu'il se lave bien les mains, avant et après.
- Éviter au maximum les points contact en laissant les portes ouvertes.
- Si vous fournissez les volants, celui qui les distribue doit préalablement se laver les mains.
- Si des équipements partagés (ex : raquettes) sont indispensables, ils seront désinfectés après chaque séquence.
- Aérer entre chaque séance si c'est possible.

GEL HYDROALCOOLIQUE

- Chacun doit apporter son propre gel.
- Le club doit, aussi, en mettre à disposition à l'entrée et à la sortie de l'équipement.
- Il est important de se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique régulièrement.

PORT DU MASQUE

A compter du 28 février 2022, le port du masque n'est plus obligatoire dans les lieux clos soumis au passe vaccinal.

MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE PRATIQUE SUR LES COURTS PAR POPULATION

JE SUIS ENCADRANT

- J'adapte ma séance en favorisant les activités, ateliers ou autres permettant de garantir la distanciation et le respect des gestes barrières
- Je montre le bon exemple :
  - En portant bien mon masque, excepté lors de l'encadrement effectif de la pratique sportive
  - En utilisant le gel hydroalcoolique
  - En rappelant à chaque début de séance les gestes barrières
- Je suis le garant de l'application des gestes barrières et de la distanciation
- Je fais le lien avec les familles

JE SUIS DIRIGEANT

- Je rassure les licenciés et leurs responsables légaux :
  - En communiquant avec eux en amont de la reprise.
  - En leur rappelant que les gestes barrières sont bien respectés.
- Je forme mes salariés, mes bénévoles, sur les protocoles à respecter et à faire respecter.
- Je désigne un référent Covid et m'assure avec lui du respect des gestes barrières.
- J'entretiens le lien avec la municipalité.
- Je fournis des masques à mes encadrants et le matériel sanitaire nécessaire.
- J'informe en amont les participants de l'application du pass vaccinal ou du pass sanitaire, selon les conditions énoncées plus haut.
- J'organise avec mes encadrants le contrôle du pass vaccinal ou du pass sanitaire et la mise en place du registre via l'application TousAntiCovid Verif.

Retrouvez dans votre boite à outils sur MyFFBaD un inventaire des aides que vous pourrez demander ainsi que des modèles de courrier à adresser à votre mairie.

OFFICIELS TECHNIQUES, TABLE DE MARQUE ET PLATEAU DE JEU

- La table de marque doit être accessible en respectant les distanciations recommandées. Un sens unique de circulation doit être établi pour y accéder.
- Les feuilles de matchs doivent être manipulées par une seule personne à la table de marque. Celle-ci devra se désinfecter les mains avec un gel hydroalcoolique avant et après la manipulation des dites feuilles. Les stylos doivent être désinfectés entre chaque utilisateur.
- L'affichage des informations concernant la compétition (poules, résultats, etc.) doit être effectué en grands caractères afin d'être lisible à distance.
- Lors des réunions du juge-arbitre, limiter le nombre de personnes au strict nécessaire (un seul conseiller ou représentant par équipe si possible) et maintenir une distanciation physique (1 mètre minimum) dans la salle de réunion.
- Lors du protocole d'entrée et de sortie des terrains, une distance entre les participants doit être maintenue. Le flux de circulation sur le plateau de jeu doit être unidirectionnel.
- Pour changer de ½ terrain, les joueurs prennent uniquement leurs affaires.
- Que ce soit lors des matchs de simple ou de double, un seul conseiller par demi-terrain est autorisé. Celui-ci est autorisé à retirer son masque seulement lorsqu'il est assis sur sa chaise.
- Le juge de service doit, soit utiliser un gel hydroalcoolique pendant le match en pratiquant toujours les mesures d'hygiène telles que ne pas se toucher le visage, soit ne pas éternuer dans ses mains, etc.
- Pas de poignée de main avant ou après le match ou lors de la remise des prix. Au lieu de se serrer la main, les joueurs peuvent toucher les raquettes de leur adversaire, faire un signe de la tête ou de la main ou porter la main sur le cœur pour saluer les officiels techniques.
- L'ensemble des matériels utilisés est désinfecté avant et après le tournoi. Dans la mesure du possible, un même matériel doit être utilisé par une seule personne.

COMPÉTITIONS

BUVETTE & BOUTIQUE

• L'organisation du flux du public est gérée afin de limiter les croisements.

• Si possible mettre à disposition des tables de restauration pour le public de la buvette.

• Lorsque cela est pertinent, notamment sur les lieux d'accueil (réception) des barrières physiques additionnelles sont installées (vitres, cloisons temporaires, etc.) pour réduire les flux de circulation d'air et les contacts directs.

• Les lieux ou moments de concentration de type buffet seront évités ou a minima repensés et encadrés pour éviter le regroupement : limitation du nombre de personnes simultanées, marche en avant pour éviter les croisements.

• Les menus seront présentés sous toute forme évitant tout contact. Les objets pouvant être touchés par plusieurs personnes (livres, jeux, journaux, salières, etc.) devront être évités.

• Du gel hydroalcoolique ou toute autre solution désinfectante est mis à disposition.

• Tout mode de paiement sans contact (prépaiement, virement, cartes bancaires, QR code, etc.) est privilégié.

ACCUEIL DU PUBLIC

• La gestion des flux à l'arrivée et au départ ainsi que le placement des publics (en tribune ou sans tribune) doivent être aménagés pour garantir la distanciation physique.

• Les déplacements sont à limiter au strict nécessaire.

• Pass vaccinal ou pass sanitaire nécessaire pour accéder aux tribunes.

AUTORITÉ

• En cas de non-respect du protocole sanitaire sur le plateau de jeu, les personnes concernées ne sont pas autorisées à poursuivre la compétition et les faits doivent être rapportés sur le rapport du juge-arbitre.

• La gestion du protocole sanitaire en dehors du plateau de jeu est sous la responsabilité de l'organisateur de la compétition.

VALIDITÉ DU PRESENT PROTOCOLE

MAJ. 28/02/2022

Ce protocole est susceptible d'évoluer au gré de la situation sanitaire en France et dans chaque territoire. Des décisions gouvernementales et fédérales pourront en découler.

Il en va de la responsabilité de chaque club de faire appliquer ce protocole afin de garantir les meilleures conditions de reprise pour les badistes, tant sur le plan de la santé (gestes barrières) que de l'intégrité (promotion de l'échauffement et diffusion de bonnes pratiques pour éviter les blessures).

Restez à jour en suivant des sources crédibles et officielles telles que le gouvernement, le ministère des sports et la Fédération, pour pouvoir adapter votre activité en toute sécurité et tenir vos bénévoles et licenciés informés.

Aussi, nous vous encourageons également à maintenir un rapport régulier avec les autorités publiques locales compétentes, ainsi qu'avec votre comité départemental et/ou votre ligue, pour un bon accompagnement de la reprise de vos activités.

Pour vous informer un seul site de référence : www.ffbad.org

FFBaD
Fédération Française
de Badminton